

LIBAN

République libanaise

Population: 3,6 millions (dont 1,2 million de moins de 18 ans)

Forces armées gouvernementales: 72,100

Age du recrutement obligatoire: Aucun (supprimé en 2007)

Age du recrutement volontaire: 17 ou 18 ans

Majorité électorale: 21 ans

Protocole facultatif: signé le 11 février 2002

Autres traités ratifiés (voir glossaire):

CNUDE, CG PA I et II, OIT 138, OIT 182

L'enrôlement volontaire de soldats était autorisé à partir de l'âge de 17 ans, et à partir de 18 ans pour les sous-officiers et les officiers. Des groupes armés ont procédé à la formation et au recrutement d'enfants.

Contexte

Depuis 2005, la stabilité du Liban a été ébranlée par une série d'assassinats politiques, une guerre de 33 jours contre Israël en 2006, et des tensions de plus en plus vives entre différents groupes politiques du pays, à composante majoritairement religieuse. En 2005, les troupes syriennes se sont retirées du pays sous la pression internationale, après l'assassinat de l'ancien Premier ministre du Liban, Rafiq Hariri dont aucun groupe n'a revendiqué la responsabilité¹. En juillet 2006, Israël a lancé une campagne militaire intensive au Liban ; sept enfants israéliens et près de 400 enfants libanais ont été tués durant ce conflit².

Entre mai et septembre 2007, les Forces armées libanaises (FAL) ont mené des combats contre le Fatah al-Islam, un groupe islamiste armé basé dans un camp de réfugiés palestiniens. Ces violences ont provoqué la mort d'au moins 169 soldats, 287 membres du Fatah al-Islam et 47 civils³. Au moins deux enfants ont été tués, mais aucune statistique officielle n'a été divulguée⁴. Ces victimes faisaient partie des 127 000 enfants palestiniens vivant dans les 12 camps de réfugiés officiels au Liban et un certain nombre de campements de fortune. L'agence de l'ONU chargée de répondre aux besoins des réfugiés palestiniens, l'Office de secours et de travaux de l'ONU pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)⁵, a estimé à plus de 18 000 le nombre d'enfants, vivant dans des conditions économiques particulièrement difficiles⁶. Près de 5 000 autres réfugiés palestiniens au Liban n'étaient pas été enregistrés et n'avaient pas de pièces d'identité⁷. Ils n'ont, de ce fait, pas pu avoir accès à un certain nombre de services, et il a été difficile de déterminer l'âge des enfants qui n'avaient pas d'actes de naissance⁸.

Le conflit entre Israël et le Hezbollah

Israël a lancé une campagne militaire terrestre et aérienne intensive au Liban en juillet 2006, après que deux de ses soldats eurent été enlevés par le Hezbollah lors d'une incursion menée par ce groupe sur son territoire le mois précédent⁹. Au total, 1 191 Libanais, dont un tiers environ d'enfants, ont été tués durant ce conflit de 33 jours¹⁰. Environ un million de personnes ont été déplacées. Les Forces de défense israéliennes (FDI) ont notamment bombardé un immeuble résidentiel à Qana, provoquant la mort de 27 civils, dont 16 enfants. Les FDI ont mené une enquête sur ces faits et elles ont

affirmé que le Hezbollah utilisait les civils en tant que « *boucliers humains* »¹¹. Cependant, une enquête menée par la suite par Human Rights Watch n'a trouvé aucune preuve étayant cette affirmation¹². D'autres attaques ont provoqué des dégâts dans 3 000 écoles et entraîné la destruction totale de 40 écoles. L'utilisation par les FDI de bombes à sous-munitions, dont beaucoup ont été lancées durant les dernières 72 heures du conflit, a représenté, après le retrait des troupes israéliennes, une menace durable pour les civils libanais. Entre le 14 août et la fin du mois de septembre 2007, cinq enfants ont été tués et 66 autres ont été blessés par l'explosion de bombes à sous-munitions¹³. Parmi eux figurait Hadi Hattab, un enfant de 13 ans, qui a été tué une heure après l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, en marchant sur une bombe à sous-munitions devant sa maison¹⁴. L'ONU a demandé à plusieurs reprises aux FDI de donner des informations précises quant à la localisation des munitions n'ayant pas explosé et dont le nombre était estimé entre 170 000 et 340 000¹⁵. Ces informations n'avaient pas encore été révélées à la fin de l'année 2007.

La Résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité de l'ONU a ouvert la voie au retrait d'Israël et au renforcement de la Force intérimaire de l'ONU au Liban (FINUL), qui a déployé près de 15 000 soldats dans le sud du pays aux côtés des 15 000 soldats des FAL. Suite à la crise des mois de juillet et août 2006, le mandat de la FINUL a été étendu afin de lui permettre de soutenir le déploiement des FAL dans le sud du Liban, d'aider à garantir l'accès de l'aide humanitaire aux populations civiles et d'assurer des conditions de sécurité pour le retour des personnes déplacées. La Résolution a rappelé des injonctions faites précédemment pour le désarmement de l'ensemble des groupes armés¹⁶. Cependant, le Hezbollah a conservé ses armes, et les branches militaires d'autres partis politiques auraient recruté de nouveaux membres et se seraient réarmées¹⁷.

Le Liban restait officiellement en guerre contre Israël, qui occupait des territoires dont la souveraineté était disputée entre les deux pays.

Gouvernement

Législation nationale et pratiques relatives au recrutement

Aucune information n'a fait état du recrutement ou du déploiement d'enfants par les Forces armées libanaises.

Le service militaire obligatoire a pris fin en février 2007, suite à un décret adopté par le gouvernement en 2005, qui a été entériné par l'ensemble des partis politiques¹⁸. Le décret N°665 de 2005 a réduit la durée du service à six mois et ce, durant la période de transition de deux ans¹⁹. Il était possible d'obtenir des exemptions et des reports pour plusieurs motifs. À partir de février 2007, tous les recrutements ont été volontaires ; les officiers, les sous-officiers et le personnel militaire spécialisé ne pouvaient pas s'engager avant d'avoir atteint l'âge de 18 ans. Cependant, les simples soldats étaient autorisés à s'engager à partir de l'âge de 17 ans²⁰. Les Forces armées libanaises ont déclaré en 2004 que les personnes âgées de moins de 18 ans n'étaient pas autorisées à intégrer le service actif²¹.

Formations et écoles militaires

La formation militaire pour les recrues se déroulait au sein du Centre de Service du drapeau, qui dispensait un entraînement de base à tous les soldats. Il existait également une école militaire destinée aux officiers, l'École du commandement et de l'état-major Fu'ad Shihab, qui offrait une éducation approfondie. Par ailleurs, des établissements spécialisés proposaient des formations aux soldats entraînés²².

Groupes armés

Le Hezbollah était le principal parti politique libanais à avoir maintenu une branche militaire après la fin de la guerre civile en 1989. Cependant, le caractère instable de la situation politique a conduit la plupart des groupes à se remilitariser. Toutes les branches armées des partis politiques auraient procédé à leur réarmement²³. Selon certaines informations, des partis, en majorité chrétiens, tels que le Kataeb (les Phalanges) ainsi que les Forces libanaises, ont ouvert des bureaux de recrutement dans les banlieues de Beyrouth²⁴. Des partis associés à la population druze du Liban et aux groupes musulmans sunnites ont également offert des formations militaires²⁵. Les groupes chrétiens prosyriens, en particulier le Courant patriotique libre (CPL) dirigé par le Général Aoun et le Mouvement Marada de Suleiman Franjeh auraient organisé des programmes de « camps d'été pour jeunes ». Ces programmes combinaient activités physiques et endoctrinement politique²⁶. Les branches armées d'autres forces prosyriennes, le Parti nationaliste syrien et des groupes en majorité chiïtes, le Amal et le Hezbollah, auraient également dispensé une formation militaire à des enfants²⁷.

Aucune information n'a fait état de la participation d'enfants à des offensives armées menées par des groupes libanais depuis 2001, y compris durant le conflit de 2006. Cependant, en 2007, la Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU pour les enfants et les conflits armés a mis en garde contre le fait que « *si la violence sectaire devait reprendre dans le contexte politique actuel...des enfants et des jeunes gens pourraient se trouver impliqués* ». Elle a ajouté que l'insécurité et l'absence de débouchés sociaux et économiques pour les jeunes gens nourrissaient une « *culture du martyr* »²⁸.

Hezbollah

Le Hezbollah était le groupe politique armé le plus important du pays, et il était implanté surtout dans les zones chiïtes. Lors de rencontres avec des représentants du gouvernement, ce groupe a déclaré qu'il soutenait la ratification, par le Liban, du Protocole facultatif²⁹. Le Hezbollah a nié toute utilisation d'enfants dans le conflit en cours avec Israël, y compris durant le conflit de 2006³⁰. Des informations ont signalé en 2007 que la branche armée de ce groupe avait recruté des jeunes garçons âgés de 16 à 19 ans. Le Hezbollah aurait offert une formation de base d'un mois et la possibilité, pour les meilleurs candidats, de suivre une formation supplémentaire et de recevoir des salaires attractifs³¹. Le groupe a également organisé un certain nombre d'activités pour les enfants plus jeunes, par le biais de sa branche pour la jeunesse, les Éclaireurs de l'Imam al-Mahdi. Près de 42 000 enfants, âgés de 6 ans et plus, ont participé à des activités organisées par le groupe en 2005³². Selon certaines informations, ces activités comprenaient des camps d'été d'un mois dans le cadre desquels, outre la possibilité d'effectuer des jeux, étaient dispensés une éducation religieuse, artistique, culturelle ainsi qu'un entraînement physique³³. Ces activités et un certain nombre de services, en particulier des hôpitaux, des infirmeries, des

chaînes télévisées et radiophoniques ainsi qu'un réseau d'au moins 12 écoles, ont permis au Hezbollah d'étendre son influence et d'accroître l'emprise de son idéologie³⁴.

Groupes palestiniens

Un certain nombre de groupes politiques armés étaient actifs dans les camps de réfugiés, notamment le Fatah, le Front populaire pour la libération de la Palestine (FPLP), le Front Populaire pour la Libération de la Palestine-Commandement Général (FPLP-CG), le Front démocratique pour la libération de la Palestine, le Hamas et le Jihad islamique. Des enfants auraient participé à des affrontements inter-palestiniens qui visaient surtout à harceler et à intimider des membres d'autres groupes. Des enfants âgés d'à peine 10 ans auraient également participé à une formation militaire. En avril 2007, des milices liées au Fatah, et à un groupe sunnite radical, le Asbat al-Ansar, ont organisé des formations militaires pour les enfants dans le camp de réfugiés d'Ain Helwah³⁵.

Fatah al-Islam

Ce groupe radical sunnite a été créé par un groupe qui s'est implanté dans le camp de réfugiés de Nahr al-Barid au nord du Liban à la fin de l'année 2006. Ce groupe aurait incité des enfants palestiniens à fréquenter des écoles coraniques en leur versant de petites sommes d'argent. D'après certaines informations, on leur montrait des vidéos des événements en Irak, et des démonstrations d'entraînement à l'utilisation d'armes à feu³⁶. Selon certaines informations, des enfants auraient combattu aux côtés de ce groupe lors du conflit de trois mois contre l'armée libanaise³⁷. Au moins deux enfants ont été tués lors de ces affrontements. De nombreux autres ont été affectés par la panique et l'évacuation massive des 31 000 réfugiés du camp³⁸. Le groupe a été vaincu par les FAL en septembre 2007, mais le retour des réfugiés a été retardé en raison de la nécessité de reconstruire le camp³⁹.

Désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR)

L'armée libanaise et des experts internationaux ont continué à procéder au déminage des 1,2 million de munitions encore non explosées qui ont été laissées par les forces israéliennes⁴⁰. Une formation de sensibilisation aux mines, destinée aux enfants, a été dispensée par l'armée libanaise, l'UNICEF, le *Norwegian People's Aid*, le *Danchurch Aid* et la Croix-Rouge⁴¹. Le gouvernement gérât trois centres médicaux et psychosociaux qui fournissaient une assistance aux enfants victimes du conflit armé, à Beyrouth, Nabatieh et Sidon. Ces centres étaient supervisés par une organisation caritative, l'*Association for the Care of Children in War*⁴². Suite au conflit de 2006 avec Israël, des enfants ont pu bénéficier de programmes d'assistance psychosociale proposés par des organisations, dont l'UNICEF, Terre des Hommes, Save the Children - Suède et une organisation non gouvernementale locale, Naba'a⁴³.

Autres informations

Le Liban n'avait pas encore ratifié le Protocole facultatif, qu'il a signé en 2001. En mars 2007, le *Permanent Peace Movement* a lancé une campagne en faveur de la ratification. Il a créé un réseau d'organisations travaillant sur les droits des enfants

afin de sensibiliser le public et pousser à la mise en place de mesures pour prévenir le recrutement d'enfants⁴⁴. Lors de la visite en avril 2007 de la Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU pour les enfants et les conflits armés, le Premier ministre Fouad Siniora et un député, Mohamed Raad, représentant le Hezbollah, ont déclaré que le Liban allait ratifier le Protocole facultatif et interdirait la participation d'enfants aux violences armées⁴⁵.

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a fourni une formation en droit international humanitaire (DIH) aux FAL et aux forces de la FINUL⁴⁶. En 2006, il a organisé sa première formation pour un groupe de commandants de terrain de la branche militaire du Hezbollah⁴⁷.

Le Liban a été inscrit sur la liste des situations préoccupantes figurant dans le sixième rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés en octobre 2006⁴⁸. La Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU pour les enfants et les conflits armés s'est rendue dans la région en avril 2007. Elle a demandé instamment à la FINUL de nommer un officier chargé de la protection de l'enfance afin de surveiller la situation au sud de la rivière Litani. Elle a également recommandé que des financements plus importants soient attribués aux programmes psychosociaux destinés aux enfants libanais affectés par le conflit avec Israël ainsi qu'à l'action menée par l'UNRWA dans les camps palestiniens⁴⁹.

* Les titres des références en langue non anglaise ont été traduits par la Coalition.

¹ La Résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU exigeait le retrait syrien, Doc. ONU S/RES/1559.

² L'ONU a estimé qu'un tiers des 1 191 personnes tuées au Liban étaient des mineurs. "Major violations on both sides in Israel-Lebanon conflict, say UN Experts", Communiqué de presse de l'ONU, 4 octobre 2006.

³ "Rebuilding camp will be UNRWA's largest humanitarian project", IRIN, 14 novembre 2007.

⁴ "48 killed as Lebanon army battles militants", Ya Libnan, 20 mai 2007, <http://yalibnan.com/>.

⁵ Mandat de l'UNRWA.

⁶ Réponses écrites du Liban au Comité des droits de l'enfant de l'ONU, Doc. ONU CRC/C/LBN/Q/3/Add.1, 27 avril 2006.

⁷ Amnesty International, "Limitations on rights of Palestinian refugee children", 2006.

⁸ Troisième rapport périodique du Liban au Comité des droits de l'enfant, Doc. ONU CRC/C/129/Add.7, 25 octobre 2005.

⁹ "Hezbollah seizes Israel soldiers", BBC News, 12 juillet 2006.

¹⁰ "Major violations on both sides", voir plus haut note 2.

¹¹ Ministère israélien des affaires étrangères, "Completion of inquiry into July 30th incident in Qana", 2 août 2006, www.mfa.gov.il/.

¹² Human Rights Watch, "Why they died: civilian casualties in Lebanon during the 2006 war", septembre 2007.

¹³ Mine Action Coordination Centre (MACC), Sud-Liban, "September 2007 report", 5 octobre 2007.

¹⁴ Norwegian People's Aid, "Survived the war, not the peace", 3 octobre 2006, www.npaid.org/.

¹⁵ Voir, par exemple le Rapport de l'ONU, Visite de la Représentante spéciale pour les enfants et les conflits armés au Moyen-Orient, UN OSRSG/CAAC, 9-20 avril 2007.

¹⁶ Résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité de l'ONU, Doc. ONU S/RES/1701, 11 août 2006.

¹⁷ International Crisis Group (ICG), "Le Hezbollah et la crise libanaise", Rapport Moyen-Orient n° 69, octobre 2007.

¹⁸ Loi 665 (4 février 2005), site Internet de l'Armée libanaise (en Arabe), www.lebarmy.gov.lb/.

¹⁹ Loi relative au Service au drapeau 665, Article 2 (en arabe), www.lebarmy.gov.lb/.

²⁰ Site Internet de l'Armée libanaise (en arabe), www.lebarmy.gov.lb/.

²¹ Coalition contre les enfants soldats: Rapport mondial 2004.

²² Site Internet de l'Armée libanaise, plus haut note 20.

²³ ICG, voir plus haut note 17.

²⁴ Thanassis Cambanis, "Christian split in Lebanon raises specter of civil war", International Herald Tribune, 6 octobre 2007.

²⁵ "War of words and photos between police, Aoun's FPM", Naharnet, 4 octobre 2007, voir www.naharnet.com/; Nicholas Blanford, "Lebanon's militias rearm before vote", Christian Science Monitor, 6 novembre 2007; Chancy Chassay, "Fears of new civil war increase as Lebanese political factions rearm", Guardian, 6 février 2007.

²⁶ Cambanis, voir plus haut note 24.

-
- ²⁷ Coalition contre les enfants soldats (Coalition), “*Lebanon: the vulnerability of children to armed conflict in Lebanon*”, Note d’information, septembre 2007.
- ²⁸ Visite de la Représentante spéciale, voir plus haut note 15.
- ²⁹ Information recueillie en réponse à des questions posées par courrier électronique par la Coalition au Haut conseil pour l’enfance du Liban, Ministère des affaires sociales, 19 octobre 2007.
- ³⁰ Visite de la Représentante spéciale, voir plus haut note 15.
- ³¹ “*Hizbullah getting stronger in Lebanon*”, Associated Press, 4 octobre 2007.
- ³² Voir site Internet des Éclaireurs de l’Imam al-Mahdi (en arabe), www.almahdiscouts.net/; Informations sur les camps d’été d’éclaireurs sur le site Internet du Bint Jbeil, www.bintjbeil.org/.
- ³³ Voir le site Internet des Éclaireurs de l’Imam al-Mahdi, voir plus haut note 32.
- ³⁴ Hazem Saghya, “*Chapters from the Story of Lebanon’s Hizbollah (5)*”, al-Hayat, 8 janvier 2005.
- ³⁵ Note d’information, voir plus haut note 27.
- ³⁶ Andrew England, Roula Khalaf et Ferry Biedermann, “*Into Battle; a new threat emerges in war-scarred Lebanon*”, Financial Times, 3 juin 2007.
- ³⁷ Note d’information de la Coalition, voir plus haut note 27.
- ³⁸ UNICEF, “*UNICEF Lebanon joins UNRWA response to urgent needs of children and women caught in El Bared camp crisis*”, communiqué, 29 mai 2007, www.unicef.org/; Inter-Agency Standing Committee, “*Lebanon Crisis: Health Cluster 28*”, 4 août 2007, www.emro.who.int/.
- ³⁹ “*Fatah Al-Islam commander captured*”, Al Jazeera, 1^{er} octobre 2007, <http://english.aljazeera.net/>.
- ⁴⁰ International Crisis Group, “*Avoiding renewed conflict*”, Middle East Report no. 59.
- ⁴¹ “*National day against the use of landmines in Sur*”, Army and National Defence Magazine, no. 261 (mars 2007) (en arabe), www.lebarmy.gov.lb/.
- ⁴² Troisième rapport périodique, voir plus haut note 8.
- ⁴³ Save the Children Suède et Royaume-Uni, “*Lebanon: war-affected children still at risk one year on*”, 13 juillet 2007, www.reliefweb.int/.
- ⁴⁴ Note d’information de la Coalition, voir plus haut note 27.
- ⁴⁵ Rapport du Secrétaire général de l’ONU au Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés, 21 décembre 2007, Doc. ONU A/62/609-S/2007/757.
- ⁴⁶ CICR, “*Lebanon: ICRC activities October 2007*”, operation update, www.icrc.org/.
- ⁴⁷ CICR, *Rapport d’activité 2006*, www.icrc.org/.
- ⁴⁸ Doc. ONU A/61/529-S/2006/826, 26 octobre 2006.
- ⁴⁹ Visite de la Représentante spéciale, voir plus haut note 15.